



EXTRAIT N°85/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
Le 01 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 6
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :

Présents 18
Procurations 6
Absents 5
Excusés 4

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine. Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR), Mme CARIN Jocelyne, (procuration à M. ARETO), M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, (procuration à M. PALIX), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE).

ABSENTS NON-EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Victor VELAYE (Dirfin), M. Christophe PETIT, M. Stéphane GLANIOS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-85-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-85-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : POINT RELAIS ÉCO

Le Maire expose :

Le plan de financement initial, validé lors du Conseil Municipal du 03 février 2025, découlant de l'extrait n° 10/2025, était établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montants	Financeurs	Montants	Taux
Lessivage/peinture, aménagement, électricité, climatisation	39 000 €	Ville	16 000 €	20 %
Signalétique	10 000 €	ETAT (DETR 2024)	48 000 €	60 %
Mobilier et équipements informatiques divers	19 000 €	CACEM (Fonds de Concours)	16 000 €	20 %
Prestations d'animations thématiques	12 000 €			
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	100 %

A la demande de l'État, la subvention octroyée pour le projet de «Création de la Maison des Associations à l'ancien hôpital Romain BLONDET» a été substituée au profit du «Point Relais Éco» et ce, en raison de la présence d'amiante sur le site de l'ancien hôpital. Ce qui retarderait considérablement le calendrier d'exécution de ce projet. Il a donc été convenu d'attribuer 67 915,22 € à cette opération au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € (HT)				
Intitulés	Dépenses	Financeurs	Recettes	Taux
Travaux de Réhabilitation	72 105,50 €			
Mobilier	8 210,92 €	État	67 915,22 €	70,86
Equipements informatiques	6 630,00 €	• D.E.T.R. Ville		
Bureautique (photocopieur)	8 900,00 €	• Autofinancement	27 931,20 €	29,14
TOTAL	95 846,42 €	TOTAL	95 846,42 €	100

Ce projet est inscrit dans le cadre du CRTE (Contrat de la Réussite de la Transition Ecologique).

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-85-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER cette opération
D'APPROUVER le plan de financement y afférent

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 08 décembre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-85-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025